

# Voici enfin tous vos députés wallons

**Le Parlement wallon est enfin au grand complet. Même si quelques députés seront remplacés lorsqu'ils deviendront ministres.**

**L**e décret wallon limitant le cumul des mandats a entraîné mercredi en séance plénière le remplacement de cinq députés ayant préféré leur mandat communal, sans provoquer de polémique dans l'hémicycle. Ça change par les temps qui courent.

Tout au plus l'Écolo Stéphane Hazée a-t-il demandé si les suppléants qui étaient remplacés... par des suppléants pour rester dans leur commune, avaient bien le droit de revenir plus tard s'ils prêtaient serment. Réponse du président de l'assemblée, Maxime Prévot : oui, sans équivoque.

## Quelques changements au MR

C'est au MR que le décret a généré le plus de changements (3) : le bourgmestre d'Ham-sur-Heure-Nalinnes Yves Binon a opté pour sa commune et est suppléé par l'échevine de Thuin Marie-Françoise Nicaise, l'échevin carolo Cyprien Devillers par le conseiller communal Nicolas Tzanetatos et

l'échevine namuroise Anne Barzin (par ailleurs cooptée sénatrice par son parti) par Laurent Henquet, conseiller communal à Fernelmont.

Le PS et le cdH ont, eux, procédé à un changement chacun. Le bourgmestre de Mouscron Alfred Gadenne (cdH) avait, dès la campagne électorale, annoncé qu'il céderait son mandat à sa suppléante Mathilde Vandorpe si son taux de pénétration ne le plaçait pas en position de cumuler, ce qu'il a fait.

Au PS, le choix d'Anthony Dufrane pour son mandat d'échevin à Charleroi a généré un jeu de dominos : son suppléant, l'échevin carolo Serdar Kilic, a prêté serment de député, avant d'immédiatement se déclarer empêché de ce mandat parlementaire. La deuxième suppléante, l'échevine de Châtelet Nathalie Cattalini, avait fait de même par écrit avant la plénière. C'est donc le troi-

sième suppléant, Hicham Imane, qui a prêté serment de député.

Enfin, pour suppléer le secrétaire d'État Philippe Courard (PS), c'est le bourgmestre d'Aubange Véronique Biordi-Taddei qui a prêté serment.

Au final, tous les députés qui cumulaient leur charge avec un mandat dans un collège communal se sont formellement déclarés empêchés dans leur mandat local, conformément au décret de 2010, y compris le bourgmestre d'Aywaille Philippe Dodrimont (MR) qui avait menacé de passer outre.

Il a finalement jugé avoir reçu ces derniers jours suffisamment d'informations du gouvernement et du greffe pour mesurer ce qu'un bourgmestre empêché pouvait encore faire dans sa commune.

Le décret de 2010 limite en effet la possibilité de cumuler les mandats au Parlement wallon et dans un collège communal (seuls peu-

**C'est au MR qu'il y a le plus de suppléants qui siégeront au Parlement wallon.**

vent le faire 25 % des élus de chaque groupe politique ayant obtenu les meilleurs taux de pénétration), mais il prévoit jusqu'aux prochaines communales de 2018 une disposition transitoire autorisant l'élu à se déclarer empêché dans l'un ou l'autre mandat.

Le texte, estampillé Écolo même s'il a été porté par la majorité sortante, fait l'objet d'attaques politiques régulières, mais sa révision au cours de la prochaine législature est loin d'être acquise dans les états-majors des partis, vu la sensibilité du sujet dans l'opinion publique. ■

